

Important travel information your family and friends may need to know to visit you in Canada

Do you have family or friends visiting you from Europe, Australia, New Zealand or Asia this fall? They should be aware that Canada's entry rules have changed and they may need an [Electronic Travel Authorization](#) (eTA).

What is an eTA?

An eTA is an authorization certain travellers need to enter Canada by air. It is electronically linked to travellers' passports and is intended for short-term stays for visiting, business and tourism activities.

Why do people need an eTA?

An eTA allows us to check that travellers are admissible to enter Canada before they travel, which, in turn could facilitate their entry into Canada.

Who needs an eTA, and when do they need it by?

Since March 15, 2016, travelers who normally **do not** need a visa to enter Canada because they are citizens of a visa-exempt country need an eTA to fly to or transit through Canada. Exceptions include United States (U.S.) citizens and travellers with a valid Canadian visa. U.S. lawful permanent residents need an eTA and must present a valid U.S. permanent resident card (Green Card) and a valid passport at check-in.

A leniency period was put in place so travellers caught unaware of the requirement could still board their flight without an eTA. However, this period **ends on November 9, 2016**, and travellers are encouraged to get their eTA now as they will need it to board their flight, starting **November 10, 2016**.

[Applying for an eTA](#) is a simple, inexpensive (CAN\$7) online process that takes just minutes to complete. A

passport, a credit card and an email address are all travellers need. Travellers can allow a third party, such as a travel agent, family member or friend, to apply on their behalf; however, they should use only the **official Government of Canada** website, [Canada.ca/eTA](#).

It is best for travellers to get their eTA **before** booking their flight to Canada. Most applicants are approved within minutes of applying. However, some applications can take several days to process, so travellers should apply as soon as they start planning their trip.

The eTA is valid for five years or until the passport expires, whichever comes first. This means travellers can fly to Canada repeatedly with a valid eTA and valid passport. For more information, visit [Canada.ca/eTA](#). You will find frequently asked questions, a video explaining eTA and help with applying for an eTA.



 Government of Canada
Gouvernement du Canada

Canada

Are you a dual Canadian citizen flying to Canada?

Starting **November 10, 2016**, Canadian citizens, including **dual citizens**, will need to show a **valid Canadian passport** or an emergency travel document to board their flight to Canada. Please note that temporary passports and emergency travel documents are issued only under strict conditions.

A **valid Canadian passport** is the only reliable and universally accepted travel document that proves you are a citizen and have the right to enter Canada. If you **present other documents, you may not be able to board your flight**. If this happens to you, there are no quick fixes to help you get on your flight. To ensure travelling to Canada remains easy and hassle free, travel with a valid Canadian passport.

As it can take time to get a Canadian passport, you should apply for one as soon as you can. You can find information on how to apply for or renew your Canadian passport at [Canada.ca/passport](#).

Renseignements importants destinés à votre famille ou à vos amis qui souhaitent vous rendre visite au Canada

Vous avez de la famille ou des amis qui viendront vous rendre visite en provenance de l'Europe, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Asie cet automne? Ces personnes doivent savoir que les règles d'admission au Canada ont changé et il se pourrait qu'elles aient besoin d'obtenir une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE).

Qu'est-ce qu'une AVE?

Il s'agit d'une autorisation dont certains voyageurs ont besoin pour entrer au Canada par avion. L'AVE est reliée électroniquement au passeport du voyageur et vise les visiteurs, les gens d'affaires et les touristes effectuant de courts séjours.

Pourquoi a-t-on besoin d'une AVE?

Elle nous permet de vérifier l'admissibilité des voyageurs au Canada avant que ces derniers n'entreprennent leur voyage, ce qui en retour pourra faciliter leur entrée au pays.

Qui a besoin d'une AVE, et à compter de quand? Depuis le 15 mars 2016, les voyageurs qui **n'ont habituellement pas** besoin d'un visa pour entrer au Canada parce qu'ils sont citoyens de pays dispensés de l'obligation de visa doivent obtenir une AVE pour se rendre au Canada par avion ou pour y transiter. Parmi les personnes dispensées, notons les citoyens des États-Unis et les voyageurs possédant un visa canadien valide. Les résidents permanents en règle des États-Unis doivent obtenir une AVE et doivent présenter une carte de résident permanent des États-Unis (carte verte) valide ainsi qu'un passeport valide au moment de l'enregistrement.

Une période de clémence a été laissée afin que les voyageurs qui ne sont pas au courant de l'exigence de l'AVE puissent prendre leur vol sans AVE. Toutefois, cette période **se termine le 9 novembre 2016**, et on encourage les voyageurs à obtenir leur AVE dès maintenant, car ils en auront besoin pour prendre leur vol à compter du **10 novembre 2016**.

[Demander une AVE](#) en ligne est un processus simple et abordable (7 \$ CAN) qui s'effectue en quelques minutes. Les voyageurs n'ont besoin que de leur passeport, d'une carte de crédit et d'une adresse de courriel. Les voyageurs peuvent permettre à un tiers, comme un agent de voyage, un membre de la famille ou un ami, de présenter une demande en leur nom; cependant, cette tierce personne ne doit utiliser que le **site Web officiel du gouvernement du Canada**, [Canada.ca/AVE](#).

Il est préférable que les voyageurs obtiennent leur AVE **avant** de réserver leur vol à destination du Canada. La plupart des demandeurs obtiennent une approbation quelques minutes après avoir présenté leur demande. Toutefois, certaines demandes peuvent prendre plusieurs jours à traiter; les voyageurs devraient donc soumettre leur demande dès qu'ils commencent à planifier leur voyage.

L'AVE est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, si celui-ci expire avant cinq ans. Cela signifie que les voyageurs peuvent venir au Canada à de multiples reprises avec une AVE et un passeport valides. Pour en savoir plus, consultez la page [Canada.ca/AVE](#). Vous y trouverez une foire aux questions, une vidéo expliquant l'AVE et de l'aide pour remplir votre demande d'AVE.



Vous êtes un citoyen canadien ayant une double nationalité et vous prenez un vol à destination du Canada?

À compter du **10 novembre 2016**, les citoyens canadiens, y compris **ceux ayant une double nationalité**, devront être munis d'un **passeport canadien valide** ou d'un titre de voyage d'urgence pour pouvoir **prendre leur vol à destination du Canada**. Veuillez toutefois noter que les passeports temporaires et les titres de voyage d'urgence sont délivrés uniquement à des conditions très strictes.

Un **passeport canadien valide** est le seul titre de voyage fiable et reconnu universellement qui prouve que vous êtes citoyen canadien et que vous avez le droit d'entrer au Canada. Si vous **présentez d'autres documents, vous pourriez vous voir refuser l'accès à bord de l'avion**. Si cela se produit, il n'y a pas de solution de rechange pour vous permettre de prendre votre vol. Pour continuer de voyager au Canada facilement et sans tracas, munissez-vous d'un passeport canadien valide!

Comme il faut un certain temps pour se procurer un passeport canadien, vous devriez présenter votre demande sans tarder. Vous pouvez obtenir des renseignements sur la façon de demander ou de renouveler un passeport canadien à la page [Canada.ca/passeport](#).

